

# REFERENTIEL DE CERTIFICATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Développeur(se) Logiciel

Niveau III

Site: http://www.emploi.gouv.fr

## REFERENTIEL DE CERTIFICATION D'UNE SPECIALITE DU TITRE PROFESSIONNEL DU MINISTERE CHARGE DE L'EMPLOI

## Développeur(se) Logiciel

## 1. Références de la spécialité

Niveau: III

Code(s) NSF: 326 t - Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission-

Code(s) Rome: M1805

Formacode: 31098, 24284, 31068, 31067, 31054

**Date de l'arrêté : 11/02/2013** 

Date de parution au JO de l'arrêté de spécialité : 19/02/2013

Date d'effet de l'arrêté: 01/08/2013

## 2. Synthèse des modalités d'évaluation pour l'accès au titre

- > Pour l'accès au titre professionnel des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation, les compétences sont évaluées au vu :
- a) De l'épreuve de synthèse basée sur une mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une présentation différée d'un projet. Ce projet est réalisé par le candidat dans le cadre d'un projet informatique en entreprise. Lors de l'épreuve, le candidat présente au jury son dossier de projet.

Cette présentation se poursuit par un entretien technique. Le jury vérifie la maîtrise des compétences couvertes par le projet, puis évalue les compétences non couvertes.

L'entreprise fournit au candidat le cahier des charges du projet. Le candidat s'assure au moyen du référentiel que le projet couvre des compétences issues de chacune des deux activités du titre, dont certaines sont obligatoires. La liste des compétences couvertes est jointe au dossier de projet.

### b) <u>Du dossier de synthèse de pratique professionnelle</u> (DSPP)

Tous les candidats au Titre Professionnel décrivent par activité type et à partir d'exemples concrets, les pratiques professionnelles en rapport direct et étroit avec le titre professionnel visé.

Le candidat a également la possibilité de fournir tout support illustrant cette description.

A partir des informations fournies dans ce document et en complémentarité à l'épreuve de synthèse, le jury évaluera les acquis du candidat et les comparera aux requis du titre.

c) Des résultats des évaluations réalisées pendant le parcours continu de formation (cette rubrique C ne concerne pas les candidats par VAE).

	Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
[	DL	TP-01280	RC	02	04/03/2013	19/02/2013	3/24

- d) <u>D'un entretien final</u> avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités auxquelles conduit le titre visé sur la base du Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP), de l'épreuve de synthèse et, pour les candidats d'un parcours continu de formation, des évaluations passées en cours de formation.
- Pour l'accès au titre professionnel des candidats issus d'un parcours progressif de formation ou ayant capitalisé les Certificats de Compétences Professionnelles constitutifs du titre visé, les compétences sont évaluées lors d'un entretien final avec le jury sur la base des CCP obtenus et du DSPP.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
DL	TP-01280	RC	02	04/03/2013	19/02/2013	4/24

## 3. Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre

## 3.1. Les épreuves d'évaluation pour le (la) candidat(e) au Titre professionnel DL

Modalités		Comp	étences évaluée	S		Durée	С	Détail de l'orga	nisation de l'épreuve
Evaluations complémentaires ou Questionnement à partir d'une annexe DSPP									
Epreuve de synthèse :  - Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	Mettre en place Développer un Développer de Développer de Mettre en œuv Développer un	application base de données e une base de données ie interface utilisateur is composants d'accès a is pages web en lien ave re une solution de gesti ie application simple de is dans son activité profe	nux données ec une base de donn on de contenu ou e- mobilité numérique	commerce		00 h 30 mn	compétei * pour l'a »: - Dévelop * pour l'a au moins - Dévelop données - Mettre e d'e-comn - Dévelop Le dossie respecte - Résume d'au moir - Liste de par le pro - Cahier e l'applicati - Spécific - Spécific - Réalisa Sa longu 45000 si un mois l'organisa	nces suivantes: ctivité « Développer une interface ctivité « Développer des compétence oper des pages w en œuvre une soluerce oper une applicati er de projet à prép ce plan type: é du projet en ang ns 200 mots es compétences d ojet des charges ou e ion à développer cations fonctionne cations techniques tion eur hors annexes gnes au minimum avant la session o	per une application Web » l'une s : eb en lien avec une base de ution de gestion de contenu ou on simple de mobilité numérique parer en vue de l'épreuve glais (abstract) d'une longueur u référentiel qui sont couvertes expression des besoins de lles s est de 30 à 60 pages, avec de validation, le candidat remet à du cahier des charges du projet,
L	Libellé abrégé DL	Code Titre Professionnel TP-01280	Type de document RC	Version 02	Date de mise à jou 04/03/2013	ır Date der 19/02/	nier JO	Page 5/24	
	DL	11-01200	INC.	UL	04/03/2013	13/02/	2010	JIZT	J

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			Le candidat commence sa présentation au jury par un résumé en anglais de son projet. Il présente ensuite son projet à l'aide d'un support de présentation réalisé en amont de l'épreuve, et selon ce canevas :  - Présentation de l'entreprise et/ou du service  - Contexte du projet (cahier des charges, environnement humain et technique)  - Analyse  - Conception et codage  - Présentation des éléments les plus significatifs de l'interface de l'application  - Synthèse et conclusion  Cette présentation inclut, au choix du candidat, une illustration ou une démonstration de l'interface de l'application. Une combinaison des deux est possible. Leur durée cumulée dans la présentation ne doit pas excéder 10 mn.  La démonstration peut être interdite ou limitée dans le cas exceptionnel où l'entreprise souhaite empêcher la divulgation d'informations confidentielles. Elle est également soumise aux limitations du plateau technique te qu'il est défini ci-après. Le candidat utilise alors des moyens d'illustration de son interface, sans recourir à une démonstration. Dans le cas d'une limitation inhérente au plateau technique, le candidat peut apporter son propre équipement.
- Questionnaire professionnel			
- Entretien technique	Maquetter une application Concevoir une base de données Mettre en place une base de données Développer une interface utilisateur Développer des composants d'accès aux données Développer des pages web en lien avec une base de données Mettre en œuvre une solution de gestion de contenu ou e-commerce Développer une application simple de mobilité numérique	00 h 30 mn	Le jury questionne le candidat sur la base de son dossier de projet et de sa présentation orale, afin de s'assurer de la maîtrise des compétences couvertes par le projet. Un questionnement complémentaire lui permet d'évaluer les compétences qui ne sont pas couvertes par le projet.
	Libellé abrégé Code Titre Professionnel Type de document Version Date de mis DL TP-01280 RC 02 04/03/2		ernier JO Page

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Entretien final		00 h 15 mn	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le DSPP. Le jury vérifie la maitrise de chacune des deux activités du titre.
	Par candidat, durée de l'épreuve	01 h 15 mn, o	dont 01 h 15 mn devant le jury,

## Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) d'un parcours VAE :

Le candidat s'assure au moyen du référentiel d'emploi que son projet couvre a minima certaines compétences issues de chacune des deux activités du titre. La liste de ces compétences est fournie dans le tableau ci-dessus.

Libellé abrég	é Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
DL	TP-01280	RC	02	04/03/2013	19/02/2013	7/24

## 3.2. Les modalités pour l'accès direct au titre professionnel

Les compétences professionne	elles du titre et les critères d'évaluation	Session Titi	e Professionnel	- Moda	ılités d	'évaluation
		Evaluations complémentaires	Epreuve de synthèse			
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
Développer une application client-serveur						
Maquetter une application	La maquette prend en compte les spécificités fonctionnelles décrites dans les cas d'utilisation ou les scénarios utilisateur L'enchaînement des écrans est formalisé avec un diagramme		⊠			
Concevoir une base de données	Le schéma entité association couvre les règles de gestion sur les données Le schéma respecte le formalisme du modèle entité association Le schéma physique de la base de données est normalisé		×		X	
Mettre en place une base de données	La base de données est conforme au schéma physique Les règles de nommage sont conformes aux normes qualité de l'entreprise L'intégrité des données est assurée		×		X	
Développer une interface utilisateur	L'interface est conforme à la maquette de l'application Les bonnes pratiques de développement objet sont respectées Le jeu d'essai fonctionnel est complet Le code source des composants est documenté		×		X	
Développer des composants d'accès aux données	Les traitements relatifs aux manipulations des données répondent aux fonctionnalités décrites dans le dossier de conception technique		⊠		X	
Développer une application web						
Développer des pages web en lien avec une base de données	Les pages web répondent aux fonctionnalités décrites dans le cahier des charges L'architecture de l'application répond aux bonnes pratiques de développement d'application web Le code source des composants est documenté		⊠		X	
Mettre en œuvre une solution de gestion de contenu ou e-commerce	Le site web répond aux fonctionnalités décrites dans le cahier des charges		☒		X	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
DL	TP-01280	RC	02	04/03/2013	19/02/2013	8/24

Les compétences professionne	elles du titre et les critères d'évaluation	Session Titi	e Professionnel	- Moda	lités d	'évaluation
		Evaluations complémentaires	Epreuve de synthèse			
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
Développer une application simple de mobilité numérique	Les fonctionnalités de l'application sont conformes au cahier des charges fonctionnel L'ergonomie respecte l'expérience utilisateur du matériel cible mis en œuvre		×		X	
Utiliser l'anglais dans son activité professionnelle en informatique	La communication écrite en anglais est rédigée de façon adaptée à l'interlocuteur et sans faute nuisant à la fiabilité de l'échange La communication technique orale en anglais est réalisée de façon simple sur des sujets professionnels, en face à face ou au téléphone		X			
Obligations règlementaires le ca	as échéant :		_			

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
DL	TP-01280	RC	02	04/03/2013	19/02/2013	9/24

## 03. Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre (suite)

## 3.3. Les <u>compétences professionnelles transversales</u> évaluées lors de la session du titre\*

Compétences trans	sversales et critères d'évaluation	Rappel des modalités d'évaluation définie dans la Session Titre Professionnel				s
		Evaluations complémentaires	Epreuve de	synthèse		
Compétences transversales	Critères d'évaluation	à l'Epreuve de synthèse  Ou  Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	Elément obligatoirem ent introduit dans l'entretien final
Actualiser et partager ses compétences en développement informatique	Une démarche de contribution à un forum ou à une communauté est connue				X	
Organiser son activité en développement informatique	Le planning initial individuel est créé Les comptes rendus d'activité sont créés		X			

<sup>\*</sup> Il n'y a pas d'évaluation spécifique

	Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page	
ſ	DL	TP-01280	RC	02	04/03/2013	19/02/2013	10/24	

## 4 - Conditions particulières de présence et d'intervention du jury propre au titre

### Protocole d'intervention du jury propre au titre :

L'organisateur remet aux membres du jury, deux semaines avant la date de l'épreuve, une liste récapitulative des résumés des projets de chaque candidat. Ces résumés sont rédigés par les candidats sur la base du cahier des charges de leur projet en entreprise.

### Conditions particulières de composition du jury :

L'un des membres du jury doit être en mesure de se prononcer sur la maîtrise de la compétence « Utiliser l'anglais dans son activité professionnelle en informatique », au travers du résumé du projet écrit en anglais et de l'exposé du candidat.

Le niveau demandé est a minima celui spécifié dans le référentiel d'emploi (suivant le cadre européen commun de référence pour les langues, niveau B1 en compréhension de l'écrit, niveau A2 en compréhension de l'oral, et niveau A2 en expression écrite et orale).

## 5 - Conditions particulières de surveillance et de confidentialité prévues au cours de l'épreuve de synthèse

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
DL	TP-01280	RC	02	04/03/2013	19/02/2013	11/24

### **Annexe**

## Plateau technique de la session Titre Professionnel

## Titre professionnel : Développeur(se) Logiciel

## > Le(s) lieu(x) de déroulement de l'évaluation pour la session Titre Professionnel

La présentation orale, l'entretien technique et l'entretien final ont lieu dans des locaux équipés à ces fins.

### > Les locaux pour la session TP

Désignation et description des locaux	Observations
Local pour la présentation orale et l'entretien technique	Mettre en place les équipements nécessaires à la présentation.
	Installer les isolations phoniques nécessaires dans le cas où des jurys se tiennent dans le même local.
Local pour l'entretien final	Installer les isolations phoniques nécessaires dans le cas où des jurys se tiennent dans le même local.

Libellé abrégé Code Titre Professionn		Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
DL	TP-01280	RC	02	04/03/2013	19/02/2013	12/24

## > Les équipements pour la session TP

Désignation et description	Dotation collective	Dotation individuelle
Machines et matériel	Un vidéoprojecteur connecté à un micro-ordinateur équipé des logiciels bureautiques standards	
	Accès Internet	
	Un tableau blanc pour la vidéoprojection et les explications écrites du candidat	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
DL	TP-01280	RC	02	04/03/2013	19/02/2013	13/24



## REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Développeur(se) Logiciel

### REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

## Développeur(se) Logiciel

## Les épreuves d'évaluation pour le candidat(e) aux Certificats de Compétences Professionnelles

## **CCP 1 - Développer une application client-serveur**

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	⊠ ×	Développer une interface utilisateur Maquetter une application Mettre en place une base de données Concevoir une base de données Développer des composants d'accès aux données	00 h 30 mn	Avant la session de validation, le candidat choisit une réalisation logicielle dont il est l'auteur. Cette réalisation couvre au moins deux compétences parmi celles mentionnées ci-contre. Il rédige un dossier technique incluant :  - La liste des compétences couvertes par la réalisation logicielle  - Soit le cahier des charges, soit l'expression des besoins de l'application à développer ou à modifier  - Les spécifications fonctionnelles  - Les spécifications techniques  - La réalisation  Le candidat présente aux évaluateurs sa réalisation logicielle à l'aide d'un support de présentation réalisé au préalable. La présentation est structurée en adaptant ce canevas au contexte de la réalisation logicielle :  - Contexte de la réalisation  - Analyse  - Conception et codage  - Présentation des éléments significatifs de l'interface  - Conclusion
Questionnaire professionnel				

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
DL	TP-01280	RC	02	04/03/2013	19/02/2013	16/24

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
Entretien technique		Développer une interface utilisateur Maquetter une application Mettre en place une base de données Concevoir une base de données Développer des composants d'accès aux données	00 h 10 mn	Après la présentation, les évaluateurs questionnent le candidat sur la base de son dossier technique et de sa présentation.
Questionnement à partir d'une annexe DSPP	Développer une interface utilisateur  Maquetter une application  Mettre en place une base de données  Concevoir une base de données  Développer des composants d'accès aux données		00 h 20 mn	Le candidat décrit dans cette annexe au DSPP la mise en œuvre des compétences mentionnées ci-contre, et qui ne sont pas déjà couvertes par la réalisation logicielle.  Après l'entretien technique, les évaluateurs questionnent le candidat sur la base de cette annexe.
		Par candidat, durée de l'épreuve Dont devant binôme évaluateurs	01 h 00 mn 01 h 00 mn	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
DL	TP-01280	RC	02	04/03/2013	19/02/2013	17/24

## **CCP 2 - Développer une application web**

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	⊠ ⊠	Développer des pages web en lien avec une base de données Utiliser l'anglais dans son activité professionnelle en informatique Développer une application simple de mobilité numérique Mettre en œuvre une solution de gestion de contenu ou e-commerce	00 h 30 mn	Avant la session de validation, le candidat choisit une réalisation logicielle dont il est l'auteur. Cette réalisation couvre la compétence « Utiliser l'anglais dans son activité professionnelle en informatique », et au moins une autre parmi celles mentionnées ci-contre. Il rédige un dossier technique incluant :  - La liste des compétences couvertes par la réalisation logicielle  - Soit le cahier des charges, soit l'expression des besoins de l'application à développer ou à modifier  - Les spécifications fonctionnelles  - Les spécifications techniques  - La réalisation  - Une notice d'utilisation ou d'administration rédigée en anglais par le candidat, d'une longueur d'une page au moins.  Le candidat présente aux évaluateurs sa réalisation logicielle à l'aide d'un support de présentation réalisé au préalable. La présentation est structurée en adaptant ce canevas au contexte de la réalisation logicielle :  - Contexte de la réalisation  - Analyse  - Conception et codage  - Présentation des éléments significatifs de l'interface  - Présentation en anglais de la notice d'utilisation ou d'administration  - Conclusion
Questionnaire professionnel	_			
Entretien technique	X	Développer des pages web en lien avec une base de données Développer une application simple de mobilité numérique Mettre en œuvre une solution de gestion de contenu ou e-commerce	00 h 10 mn	Après la présentation, les évaluateurs questionnent le candidat sur la base de son dossier technique et de sa présentation.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
DL	TP-01280	RC	02	04/03/2013	19/02/2013	18/24

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
Questionnement à partir d'une annexe DSPP	区	Développer des pages web en lien avec une base de données Développer une application simple de mobilité numérique Mettre en œuvre une solution de gestion de contenu ou e-commerce	00 h 20 mn	Le candidat décrit dans cette annexe au DSPP la mise en œuvre des compétences mentionnées ci-contre, et qui ne sont pas déjà couvertes par la réalisation logicielle.  Après l'entretien technique, les évaluateurs questionnent le candidat sur la base de cette annexe.
		Par candidat, durée de l'épreuve Dont devant binôme évaluateurs	01 h 00 mn 01 h 00 mn	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page	
DL	TP-01280	RC	02	04/03/2013	19/02/2013	19/24	]

## ANNEXE AU RC TITRE ET CCP ÉTABLISSANT LES CORRESPONDANCES AVEC LA VERSION PRECEDENTE DU TITRE PROFESSIONNEL

## Tableau des correspondances avec les versions précédentes du TP

N°	DEVELOPPEUR LOGICIEL		Développeur(se) Logiciel
CCP	Arrêté du 12/10/2007	CCP	Arrêté du 11/02/2013
CCP 1	DEVELOPPER LA PERSISTANCE DES DONNEES	CCP 1	Développer une application client-serveur
CCP 2	DEVELOPPER DES COMPOSANTS D'INTERFACE	CCP 2	Développer une application web

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
DL	TP-01280	RC	02	04/03/2013	19/02/2013	20/24

#### **GLOSSAIRE DES MODALITES D'EVALUATION**

du Référentiel de Certification (RC)

### EVALUATIONS COMPLEMENTAIRES OU ANNEXE AU DOSSIER DE SYNTHESE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE (DSPP)

### ❖ Les évaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse

Cette modalité s'applique à des cas particuliers que la spécialité du titre rend nécessaire : elle ne s'assimile à aucune autre catégorie d'évaluation, ni aux obligations réglementaires éventuelles précisées dans le Référentiel de Certification du titre professionnel considéré, et pour lesquelles une rubrique existe.

### ❖ Le questionnement à partir d'une annexe au DSPP

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...), dont le Référentiel de Certification précise qu'elle doit être annexée au Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de la VAE » mentionne en quoi consistent ces annexes.

#### **EPREUVE DE SYNTHESE**

L'épreuve de synthèse peut consister en une mise en situation professionnelle ou en la présentation différée d'un projet. Elle peut également intégrer un questionnaire professionnel et/ou un entretien technique.

### La mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe du référentiel de certification.

### ❖ La présentation différée d'un projet

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet ou d'une production réalisés dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet ou cette production en amont de la session. Lorsqu'il est issu d'un parcours de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), les modalités de réalisation du projet sont précisées dans la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de la VAE ».

### ❖ Le questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance et dans le temps de l'épreuve de synthèse. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'attester de certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

### L'entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le Référentiel de Certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
DL	TP-01280	RC	02	04/03/2013	19/02/2013	21/24

### L'ENTRETIEN FINAL

- ❖ L'entretien final avec le jury est obligatoire. Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :
  - > La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice,
  - La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier,

Dans certains cas, il peut couvrir l'évaluation de certaines compétences professionnelles du titre lorsque le Référentiel de Certification le mentionne.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP).

\*\*\*\*\*

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RC comme partie de la session d'évaluation du titre, donne lieu à instrumentation dans le Dossier Technique d'Evaluation (pour le candidat, le jury et le centre organisateur).

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
DL	TP-01280	RC	02	04/03/2013	19/02/2013	22/24

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un artifice ou un procédé quelconques."

